

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 FEVRIER 2021**

L'an deux mil vingt-et-un, le cinq février, le Conseil Municipal de la commune de **Les Lèches** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame CHAIGNEAU Odette, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11

Date de convocation du Conseil Municipal : 1<sup>er</sup>/02/2021

Présents : Mme CHAIGNEAU Odette, Mrs GEORGES Philippe, GABARD André, Mme CRESTIA Marie-Thérèse, Mrs CHUPEAU Philippe, VANHOLDERBEKE Michel, REY Yaël, Mmes DUFOUR Carine, SURGET Charlène, GAUFFRE Monique et Mr GUIONIE Ludovic.

Secrétaire de séance : Mme SURGET Charlène

### **Objet : Projet hangar couvert de panneaux photovoltaïques**

Madame le Maire présente un projet d'un hangar couvert de panneaux photovoltaïques de 18m x 36m réalisé par le SEM24.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ce projet et donne tous pouvoirs à Madame le Maire pour signer tous les documents nécessaires.

### **Objet : Augmentation du loyer « ancienne maison des instituteurs »**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de se prononcer sur l'augmentation du loyer du logement de l'ancienne maison des instituteurs.

Le Conseil Municipal, considérant que les travaux majeurs ont été effectués, le loyer peut être augmenté.

### **Objet : Questions diverses**

- Commissions d'adressage : Hélène GUIONIE, Philippe CHUPEAU, Michel VANHOLDERBEKE, Odette CHAIGNEAU, André GABARD et Monique GAUFFRE.

- Droit de réponse Mr MELKEBEKE : lecture a été faite du droit de réponse de Mr MELKEBEKE

- Monument aux morts : Un article sera publié dans le journal municipal pour que le monument aux morts soit respecté.

- Permis de construire LEY : ce projet va nécessiter la pose d'un poteau incendie. Un échange va avoir lieu avec Madame le Maire, les adjoints et le pétitionnaire.

Penser à faire un état des lieux des défenses incendies par lieu-dit.

- Cantine :

Règlement remis dans les cahiers de liaison suite aux problèmes de discipline.

Pendant les vacances scolaires, la cantine sera déménagée dans la salle des fêtes afin de respecter les mesures barrières avec respect de la distanciation.

Pour les 5 familles ayant repris les enfants pour les repas des lundi, mardi, jeudi et vendredi (semaine 4) il y aura une semaine de cantine gratuite à la rentrée.

- Fontaine de La Fouillouze : un enrochement sera nécessaire pour la réparation.

- Problème de buse : Route de Bourgnac : il faut refaire la tête de buse.

- Cureuse de fossés : Des devis sont présentés. Une option est validée par le Conseil (cureuse à environ 5500 €). Un échange aura lieu avec la commune de Maurens qui a acquis cette machine.

- Formations :

\* SCOT / aménagement du territoire

\* PLUi / PCAET

\* Mandat, gouvernance, territoire et proximité

\* Acculturation à l'environnement réglementaire.